

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Exploitation du stationnement payant - rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2023**

Rapporteur : Patrice Pattée

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles des délégations de service public, la Ville reçoit chaque année un rapport financier et technique de la société EFFIA, délégataire de l'exploitation du stationnement payant.

Ce délégataire est chargé de mettre en œuvre la politique du stationnement décidée par la Ville qui vise à répondre aux différents besoins des résidents et des visiteurs.

Différentes mesures prises visent à accompagner l'attractivité du territoire scéen.

Les principales caractéristiques de l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2023, sont les suivantes :

• **Voirie** :

- Amélioration du taux de respect sur toutes les zones, les usagers sont plus respectueux des règles de stationnement à Sceaux et le stationnement abusif ou l'abandon de leur véhicule sur le territoire communal est de moins en moins constaté – constat vérifié sur la délégation de fourrière automobile car les enlèvements effectués par la Police municipale sont surtout nécessaires dans les quartiers où le stationnement payant n'est pas institué :
  - 94% de taux de respect en 2023 en zone verte (contre 92% en 2022 et 77% en 2019),
  - 75% en 2023 en zone orange A (contre 75% en 2022 et 52% en 2019),
  - 59% en 2023 en zone orange B (contre 53% en 2022 et 41% en 2019).
- Le taux d'occupation de la voirie payante s'établit comme suit en 2023 :
  - 80% en zone verte, qui s'explique par l'application des abonnements notamment celui pour les « résidents » de Sceaux à tarif très préférentiel (89€ l'année),
  - 65% en zone orange A, qui s'explique par un contrôle régulier des agents d'EFFIA – sans être excessif puisqu'il s'agit exclusivement d'un contrôle pédestre, qu'il n'y a pas de « voiture flasheuse » à Sceaux, et qu'il y a d'ailleurs peu de recours rapporté au nombre de forfaits post-stationnement (FPS) dressés,
  - 80% en zone orange B, qui s'explique par un contrôle insuffisant des agents d'EFFIA – la Ville a rappelé ses obligations à EFFIA à ce sujet.
- Succès de la gratuité de 20 minutes par jour en zone orange sur voirie depuis sa mise en œuvre en octobre 2023 : en l'espace de seulement 3 mois, près de 40 000 tickets gratuits ont été utilisés, soit 10% des tickets de stationnement sur la voirie sur l'année 2023 complète, ce qui montre le dynamisme de la zone payante orange en termes de fréquentation et de rotation des véhicules, à proximité des commerces et des services.

- La modernisation du service de stationnement payant à Sceaux se poursuit avec une utilisation accrue du paiement par téléphone mobile, en premier lieu, puis du paiement par carte bancaire, pour finir par le paiement par espèces (pièces) qui ne cesse de diminuer :
  - espèces (pièces) : 16% en 2023 contre 22% en 2022 et 35% en 2019,
  - carte bancaire : 35% en 2023 contre 32% en 2022 et 38% en 2019,
  - paiement par téléphone mobile : 49% en 2023 contre 46% en 2022 et 27% en 2019 - Paybyphone étant l'application la plus utilisée à Sceaux à 46% (sur la totalité des paiements réalisés) en 2023 contre 44% en 2022 et 26% en 2019.
- Hausse du paiement spontané des clients horaires : 614 679 € perçus en 2023 (contre 484 816 € en 2022). Cette évolution résulte de l'extension de la zone verte en janvier et en octobre, ainsi que de l'amélioration du taux de respect.
- Hausse du nombre des abonnés – 2551 abonnés en 2023 contre 1503 en 2022 – et hausse des recettes des abonnements sur voirie – 224 999 € perçus en 2023 contre 146 227 € en 2022. Cette augmentation est liée à l'extension de la zone verte de stationnement payant.
- Les recettes sur voirie (horaires et abonnés) s'élèvent donc à 839 678 € en 2023 (contre 631 043 € en 2022).

- **Parkings :**

- Succès de la gratuité de 20 minutes par jour dans chaque parking, ce qui montre le dynamisme de ces parkings en termes de fréquentation et de rotation des véhicules, à proximité des commerces et des services :
  - parking Charaire : la durée de stationnement gratuite de 20 minutes représente 20% de la fréquentation globale du parking,
  - parking Robinson : la durée de stationnement gratuite de 20 minutes représente 30% de la fréquentation globale du parking,
  - parking Penthievre : la durée de stationnement gratuite de 20 minutes représente 29% de la fréquentation globale du parking,
  - parking Amiral : la durée de stationnement gratuite de 20 minutes représente 20% de la fréquentation globale du parking.
- Les parkings en enclos et de surface Penthievre et Amiral sont les parkings les plus utilisés en 2023 : respectivement 200 154 entrées en 2023 (équivalent à 2022) et 90 244 entrées en 2023 (+18% par rapport à 2022). Les parkings souterrains Charaire et Robinson enregistrent respectivement 43 906 entrées (-7% par rapport à 2022) et 29 379 entrées en 2023 (+8% par rapport à 2022).
- Le taux d'occupation des parkings s'établit comme suit en 2023, variable suivant les jours et les heures mais ces parkings sont rarement saturés et permettent de ce fait la desserte des services et des commerces situés à proximité :
  - parking Charaire : lundi 48 %, mardi 78 %, mercredi 79%, jeudi 83%, vendredi 87%, samedi 88%, dimanche 51%,
  - parking Robinson : lundi 61%, mardi 66%, mercredi 63%, jeudi 65%, vendredi 61%, samedi 53%, dimanche 50%,
  - parking Penthievre : lundi 64%, mardi 84%, mercredi 89%, jeudi 80%, vendredi 90%, samedi 92%, dimanche 81%,
  - parking Amiral : lundi 36%, mardi 67%, mercredi 67%, jeudi 63%, vendredi 74%, samedi 77%, dimanche 44%.

- Hausse des recettes en cumul pour les 4 parkings (Penthièvre, Charaire, Amiral, Robinson) du fait de l'augmentation de la fréquentation sur le parking Amiral : 531 428 € en 2023 contre 499 029 € en 2022. Cette hausse des recettes qui s'effectue à périmètre constant car il n'y a pas d'augmentation du nombre des places allouées dans ces parkings, à la différence de l'extension du stationnement payant sur voirie, confirme un niveau de fréquentation élevé.
- Légère augmentation des recettes des abonnés aux parkings (Charaire, Robinson, Amiral): 171 709 € en 2023 contre 164 898 € en 2022.

Le montant de la redevance versée par le délégataire à la Ville a été de 421 549 € en 2023 contre 313 555 € en 2022 : cette augmentation est liée au déclenchement de la redevance variable sur voirie résultant de l'amélioration des recettes sur voirie liée à l'extension du périmètre de stationnement payant.

Conformément à la loi, la Ville a également perçu le produit des FPS (forfait de post-stationnement) s'établissant à environ 742 641 € en 2023 contre 527 611 € en 2022. Le nombre de FPS émis par EFFIA en 2023 s'est élevé à 32 698 contre 22 631 en 2022.

Cette augmentation des FPS est la conséquence d'un contrôle régulier en zone orange A (71% des FPS en 2023) par les agents de la société EFFIA et par le comportement inattendu de certains automobilistes préférant manifestement prendre le risque d'un FPS minoré à 28 € – si payé sous 72h – ou normal à 35 € – au-delà des 72h – plutôt que d'opter pour le paiement spontané à l'horodateur ou par application mobile pour une somme de 2,80 € pour une durée de stationnement de 2h00.

4351 FPS ont été annulés en 2023 (contre 2 602 FPS en 2022) en raison d'erreurs lors de la saisie ou de problèmes techniques, soit 13,3% du total de FPS émis (contre 11,5% en 2022).

691 recours gracieux en contestation (RAPO) ont été reçus et traités par EFFIA sous un délai moyen de 9 jours (contre 543 en 2022). 346 ont été acceptés et annulés (50%). 324 ont été rejetés (47%). 21 (3%) étaient irrecevables. Enfin, 654 soit 94,6% ont été formés par des usagers n'habitant pas à Sceaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire EFFIA pour l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2023.